



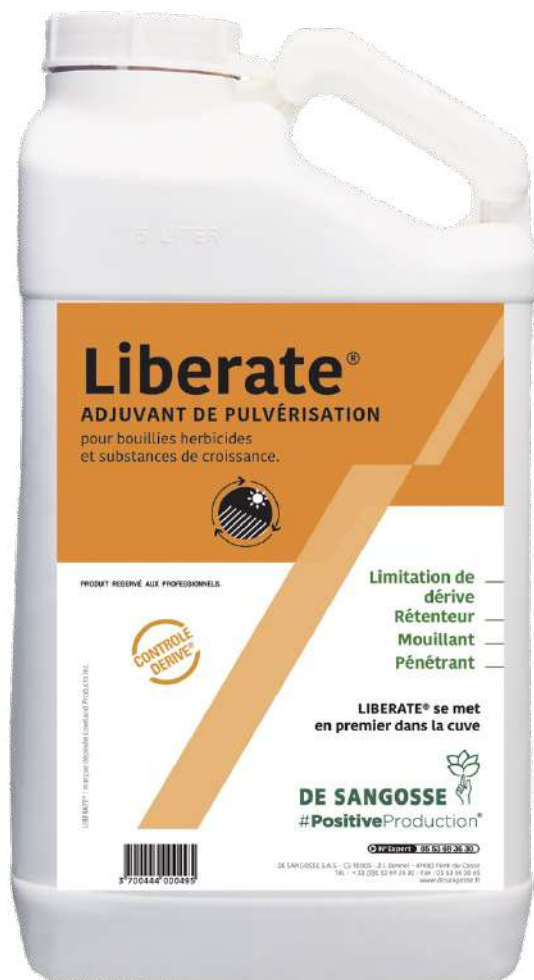
Liberate®

ADJUVANT

BOUILLIES HERBICIDES ET SUBSTANCES DE CROISSANCE

Limitation de dérive
Rétenteur - Mouillant
Pénétrant

SÉCURISEZ LA PERFORMANCE
DE VOS INTERVENTIONS !



Sans LIBERATE®



Avec LIBERATE®



USAGES

Adjuvant* bouillie HERBICIDE
Adjuvant* bouillie SUBSTANCE
DE CROISSANCE

CRÉNEAUX D'UTILISATION

Tous les régulateurs de croissance.
Tous les herbicides pour toutes les cultures.
Les situations où l'on **veut éviter de la dérive.**

DOSE D'UTILISATION

0,25 % du volume de bouillie.
0,25 l/ha entre 100 et 150 l de bouillie/ha.
0,375 l/ha entre 150 et 200 l de bouillie/ha.
0,15 % pour un usage exclusif :
- anti-dérive et épamprage.
0,5 l/ha pour 500 l de bouillie/ha à **0,7 l/ha**
pour 1000 l de bouillie/ha en éclaircissage
chimique arboriculture.
0,25 % si inférieur à 100 l/ha.

À mettre en premier dans la cuve.
Voir autres recommandations sur l'étiquette.

PLUS D'INFOS

www.desangosse.fr

DE SANGOSSE S.A.S.
CS 10005 - Z.I. Bonnel
47480 Pont-du-Casse
Tél. + 33 (0)5 53 69 36 30
www.desangosse.fr



Visualiser les vidéos

Les adjuvants facilitent l'action des produits de protection des plantes en améliorant leurs performances tout en diminuant les effets néfastes, comme le ruissellement ou la dérive. Ils permettent d'optimiser l'efficacité des traitements phytopharmaceutiques et contribuent au respect de l'environnement, de l'utilisateur et du consommateur. Par conséquent, les adjuvants sont des outils incontournables dans le cadre des **Bonnes Pratiques Agricoles**. Ils s'intègrent parfaitement dans un raisonnement de protection et de production durables.

FUNCTIONNALITÉS



Il améliore la compatibilité et la stabilité

Les lécithines de soja améliorent l'homogénéité de la bouillie.



Il agit sur la qualité de la pulvérisation et la dérive

Il recalibre les gouttelettes de pulvérisation quelles que soient les buses utilisées. La qualité de l'application est meilleure : l'efficacité est optimisée, la dérive est contrôlée, l'environnement est préservé.



Il agit sur la rétention de la gouttelette

Plus de gouttelettes sont retenues sur l'ensemble de la cible pour plus de performance.



Il étale les gouttelettes de pulvérisation

Il augmente la surface de contact après la pulvérisation pour maximiser les portes d'entrée du produit phytopharmaceutique.



Il assure une pénétration maximale

C'est la combinaison, dans la formulation, de 2 composants majeurs qui interagissent pour augmenter la quantité du produit associé qui pénètre dans la plante.



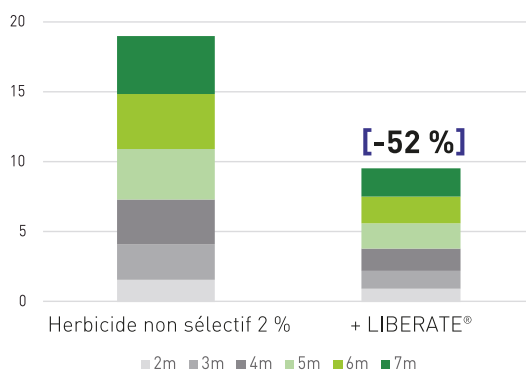
Il améliore la diffusion dans la plante

Il permet un meilleur transfert à l'intérieur de la cible pour accroître l'effet et l'efficacité des matières actives.



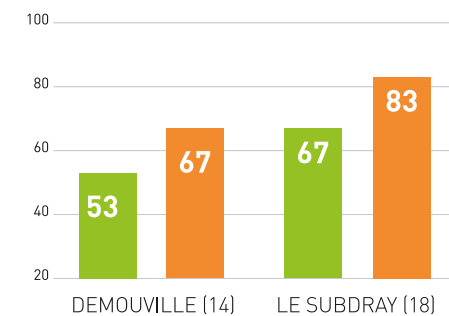
EFFICACITÉ PROUVÉE !

Mesure de la dérive en volume (en µl)



Centre international R&D SILSOE (UK)
(expertise comportementale des applications de produits
de protection des plantes en champs et laboratoire)

% d'efficacité désherbage sur ray-grass



■ Réf. ALS + Huile végétale 1 l
■ Réf. ALS + LIBERATE® 0,25 l
Infestation témoin : 45 à 160 ray-grass/m².

LIBERATE® : - AMM n° 2100072 - 488 g/l de lécithine - © Marque déposée Loveland Products Inc - Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S - P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 5 m par rapport au point d'eau - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>, DE SANGOSSE S.A.S, au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition octobre 2020. Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © DE SANGOSSE S.A.S - Istock.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement,

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET LES ADJUVANTS AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.